

COMMUNE DE MONTAILLEUR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2015

Date de convocation : 13 novembre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de Conseillers : L'an deux mil quinze, et le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de
En exercice :..... 15 cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
Présents :..... 12 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude SIBUET-
Absents excusés :..... 3 BECQUET.
Ont donné pouvoir : 2 Secrétaire de séance : Anne BOURNE
Votants :..... 14

Présents :..... SIBUET-BECQUET JC. - REY E. - BERNARD Y. - DUBOURGEAT P. -
MURAT SALOMON L. - BOCHET A. - PATEFFOZ V. - HUGONNIER J. -
BOURNE A. - EIMER F. - BERGER JC. - DA SILVA GOMES J.

Absents excusés :..... GRILLET L. - FEIGE J. - NANTAS G.

GRILLET L. a donné pouvoir à SIBUET-BECQUET JC.
FEIGE J. a donné pouvoir à MURAT-SALOMON L.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 SEPTEMBRE 2015

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET M14 2015

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre différents chapitres du budget M14.

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2015 approuvant le budget M14 et expose que le montant inscrit au compte 2051 Concessions, droit nécessite une augmentation de 2 000 € suite à l'acquisition du logiciel cantine.

Il propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

DEBIT		CREDIT	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
2111 - Terrains	- 2 000,00 €	2051 - Concessions, droit	+ 2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative N°2 au BP 2015 M14 telle que présentée ci-dessus.

FINANCES : AUTORISATION D'EXECUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2016

M. le Maire rappelle le CGCT et notamment l'article L 1612-1 modifié par la loi 98-135 du 7 mars 1998, permettant jusqu'à l'adoption du budget, à l'exécutif de la collectivité territoriale qui peut, avec l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans

la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées sur les crédits inscrits aux budgets M14 et M49 jusqu'au 15 avril 2016 ou jusqu'au vote du budget primitif 2016 s'il intervient avant cette date, et ce dans la limite des montants et des affectations décrites au présent tableau.

	Chapitre	Budget 2015	Autorisation d'ouverture des crédits (25 %) pour 2016
BUDGET PRINCIPAL M14	20 - Immo. incorporelles	3 500 €	875 €
	21 - Immo. corporelles	156 500 €	39 125 €
	23 - Immo. en cours	495 831 €	123 958 €
BUDGET Eau & Assainissement M49	23 - Immo. en cours	370 784 €	92 696 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité attribue les subventions suivantes pour l'année 2015 :

- Service de Remplacement des éleveurs :.....100 euros
- Anciens Combattants :.....160 euros
- Papillons Blancs :.....160 euros
- Covoiturage associatif du canton de Grésy/Isère :.....250 euros
- Aînés Ruraux :.....315 euros
- Gymnastique volontaire.....250 euros
- Comité des fêtes.....150 euros
- Sou des écoles :1 450 euros
- Entre dans la danse.....250 euros

Pour l'Harmonie Municipale de Grésy/Isère, la Commune règlera une prestation annuelle de 475 euros.

SUBVENTION CLASSE DE NEIGE – ECOLE DE GRESY/ISERE

M. le Maire fait part d'une demande de l'Ecole de Grésy/Isère concernant une aide au financement de la classe de neige qui doit se dérouler en janvier 2016. Le nombre d'enfants concerné est de 32 dont 4 de Montailleux en classe de CM1/CM2.

Compte tenu que 4 enfants de Montailleux, scolarisés à Grésy/Isère, participeront à cette classe de neige, M. le Maire propose de verser la somme de 80 € par enfant soit 320 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à verser la somme de 320,00 € pour la classe de neige à Grésy/Isère.

QUESTIONS DIVERSES

Droit de préemption

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les transactions présentées sur les parcelles au Villard, à Montailloset, à l'Epigny, au Pré Barbier.

Travaux de voirie

Des travaux de réfection de voirie à l'Epigny, à Montailloset, route de l'Étang ainsi que la création d'une cunette route du Château seront réalisés début décembre pour un montant de 16 525,60 € HT. Une subvention de 3 340 € a été accordée par le Conseil Départemental.

Acquisition fraise à neige

Laurent Grillet fait part de la demande d'habitants concernant l'acquisition d'une fraise à neige par la commune afin de déneiger les rues non accessibles par notre engin. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable devant les difficultés de gestion du matériel (responsabilité, entretien du matériel, hameaux très dispersés, utilisation du matériel,).

Bilan sur la saison du Wake Park

Monsieur Romain Llobet nous fait le point sur cette première saison du Wake Park : La fréquentation a été élevée, (essentiellement jeunes et personnes locales), bilan globalement très positif.

Pour 2016, il prévoit l'installation de structures gonflables aquatiques, avec la prévision d'embauches supplémentaires ...

Dates à retenir :

9 décembre : conseil municipal

17 décembre : club de lecture

9 janvier 2016 : vœux du Maire à 17 h

27 février 2016 : repas des Anciens

6 au 8 mai : exposition photographies d'art par la Bibliothèque Municipale. Les photographes amateurs pourront cette année participer avec un encadrement de leur travail par les photographes professionnels. Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact avec la mairie de Montailleir (Véronique PARMIER 04 79 31 44 56)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.